Comité de pilotage du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP)

Jeudi 14 septembre 2023

Réunion en présentiel + visioconférence

RELEVE DES DEBATS

Présents:

Laurent COUZI (Ligue pour la protection des oiseaux)

Christophe GIROD (Tela Botanica)

Christian HOSY (France Nature Environnement)

Xavier HOUARD (Office pour les insectes et leur environnement)

Manon JOUVE (Fédération des conservatoires d'espaces naturels)

Nicolas LAMBERT (IGN)

Benjamin LAPEYRE

Bertrand LIENARD (Fédération des conservatoires botaniques nationaux)

Anne LOMBARDI (Société herpétologique de France)

Olivier PICHARD (Comité national de la biodiversité)

Frédéric PICOT (Conservatoire botanique national de Mascarin)

Marie PULICANI (Club Infrastructures Linéaires et Biodiversité)

Thomas RUYS (Société française pour l'étude et la protection des mammifères)

Antoine SCHLEGEL (Réserves naturelles de France)

Michelle SCHORTANNER (France Nature Environnement)

François HISSEL (OFB)

Nirmala SEON-MASSIN (MNHN)

Thomas BOUIX (PatriNat)

Olivier BROSSEAU (PatriNat)

Noëlie MAUREL (PatriNat)

Laurent PONCET (PatriNat)

Solène ROBERT (PatriNat)

Emmanuel BRAUN (DEAL Réunion)

Jacques REGAD (DREAL Nouvelle-Aquitaine)

Jean-Paul TORRE (DREAL Grand-Est)

Marie LEHOUCK (DEB/ET0)

Jérôme BAILLY MAITRE (DEB/ET1)

Nathalie POULET (DEB/ET1)

Le 14 septembre 2023

Ordre du jour

- propos introductif (10')
- bilan et évènements marquants (40') pour information
- nouvel axe stratégique « diffusion et communication » (10') pour validation
- présentation de la feuille de route à 3 ans du SINP (80') pour validation
- procédure d'habilitation des plateformes régionales : adaptation de la procédure (20') pour validation
 - propos conclusif (5')

La séance est ouverte sous la présidence de Marie LEHOUCK.

Introduction par Marie LEHOUCK

Marie LEHOUCK souligne un renforcement des attentes concernant la remontée de données, qui sont essentielles à la mise en place de mesures efficaces pour reconquérir la biodiversité et développer des indicateurs. Les enjeux sont nombreux, dont celui d'avancer sur l'accessibilité de ces données.

Elle remercie l'ensemble des acteurs et contributeurs engagés, grâce auxquels vit le SINP.

1. Bilan et évènements marquants (pour information)

Noëlie MAUREL indique que le bilan est établi sur la période écoulée depuis le dernier Copil de juin 2022. Cette année écoulée a marqué l'installation de la nouvelle gouvernance, prévue dans le cadre du schéma métier. Les réunions de lancement des différents comités ont été lancées à l'automne 2022.

Parmi les grands programmes nationaux, figure le programme ZNIEFF qui fêtait ses quarante ans l'an passé. Le programme de cartographie nationale des milieux humides a fait l'objet d'un webinaire de restitution. Le programme CarHab illustre la dimension transversale du dispositif SINP (acquisition/production de nouvelles données, gestion/diffusion de ces données, utilisation/valorisation des données produites).

Au niveau de l'INPN, on atteint les 130 millions de données d'observation sur les espèces. Il est à noter qu'un effort a été fait concernant les données sur les habitats, et en particulier sur les habitats marins. Des évolutions ont eu lieu, qui doivent favoriser le partage et la qualité des données :

- la première version du référentiel CAMPanule a été mise à disposition ;
- de nouveaux standards d'échanges pour les données et les métadonnées ont été publiés en 2023 ;
- un groupe de travail a été consacré à l'accompagnement des acteurs sur le sujet des métadonnées ;
- l'application INPN Espèces a subi une refonte importante, avec une nouvelle ergonomie et de nouvelles fonctionnalités adaptées au public scolaire ;
- concernant le projet GINCO, il faut noter la refonte complète du module d'import et la prise en compte de la sensibilité des données. Les contributions de GeoNature visent à l'amélioration du SINP en général.

Le SINP donne une part importante à l'animation régionale, qui se renforce y compris en outre-mer.

La notion de dynamique partenariale s'est renforcée à l'échelle du dispositif tout entier, comme l'illustrent les journées du SINP 2023 co-organisées avec le CBN alpin à Lyon. L'objectif est de favoriser un dialogue entre l'ensemble des plateformes et cette dynamique a vocation à être poursuivie.

Le 14 septembre 2023

Le SINP s'inscrit dans un écosystème plus large de systèmes d'information, ce qui soulève des enjeux de cohérence inter-SI (SI fédérateurs et SI métiers) notamment illustré dans le cadre de l'élaboration du schéma métier sur les espèces exotiques envahissantes où il a fallu gérer le volet données d'observations. Un exemple concerne également le travail sur la sensibilité des données à la diffusion a permis un partage des grands principes et du référentiel de données sensibles avec le système d'information sur l'eau (SIE). De même, l'année écoulée a permis de définir les flux de données et de métadonnées entre le SINP, le système d'information sur la biodiversité (SIB), le pôle national des données de biodiversité (PNDB) et le système mondial des données de biodiversité (GBIF). La diffusion des données issues des collections s'est poursuivie, et une réflexion commune a été engagée sur un référentiel des séquences génétiques.

Un effort important de mobilisation des données du SINP est actuellement en cours dans le cadre des rapportages communautaires sur les directives nature.

Échanges avec les participants :

Nirmala SEON-MASSIN informe les membres du Copil que le Muséum national d'histoire naturelle a engagé un plan de modernisation et de refonte de son infrastructure. Elle demande s'il est possible de suivre l'utilisation des données du SINP par la recherche de certains jeux de données.

Solène ROBERT indique que l'usage des données (non sensibles) est compliqué à tracer. es données sensibles sont transmises après un acte d'engagement qui donne lieu au renseignement d'un formulaire au niveau de l'INPN, ce qui permet ainsi de tracer un certain nombre d'usages. Le GBIF (où sont versées les données de la plateforme nationale INPN) apporte par ailleurs une aide sur ce sujet, puisque les jeux de données disposent alors d'un DOI et que le système permet de visualiser les différents articles qui citent le jeu de données (rubrique « citation » accessible sur la page d'un jeu de données).

Christian HOSY demande si tous les projets et bénéficiaires de l'appel à manifestation d'intérêt sur l'utilisation des données CarHab sont connus.

Nathalie POULET le confirme. Onze lauréats sont retenus.

2. Nouvel axe stratégique « diffusion et communication » (pour validation)

Jérôme BAILLY MAITRE rappelle que quatre axes stratégiques ont été validés au dernier Copil SINP. Le nouvel axe s'intitule « Amélioration des portails de diffusion et communication sur le SINP » et a pour objectif de rendre accessible au plus grand nombre la connaissance sur le patrimoine naturel.

Échanges avec les participants :

Bertrand LIENARD remarque que cet axe valorise davantage la plateforme nationale que les plateformes régionales et suggère une meilleure prise en compte de ces dernières.

Marie PULICANI demande si cet axe permettra d'obtenir des données plus précises et accessibles.

Noëlie MAUREL explique que c'est surtout l'axe *open data, qui* vise au respect des règles d'ouverture des données par tous les acteurs, qui devrait permettre d'obtenir des données plus précises. Pour l'accessibilité (type de formats, accès par WS, etc.), c'est en effet un sujet qui concerne les portails de diffusion.

Christian HOSY demande quelle forme prendra l'écoute utilisateur et si, au niveau des sciences participatives, des prises de contact ont eu lieu avec les animateurs du portail Open (observatoires participatifs des espèces et de la nature).

Olivier BROSSEAU assure qu'un état des lieux est en cours concernant l'écoute utilisateur et des pistes d'amélioration sont à l'étude.

Solène ROBERT précise que les cibles relatives aux sciences participatives ont été ajoutées en lien avec une mesure de la nouvelle stratégie nationale biodiversité (SNB) et indique qu'il convient de prévoir un temps d'analyse sur la manière dont le SINP peut contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la SNB.

Nathalie POULET ajoute qu'il s'agit d'évaluer plus qualitativement que quantitativement la contribution du SINP à la mobilisation citoyenne à travers les sciences participatives.

Nicolas LAMBERT souligne l'importance des enjeux techniques de valorisation des données : les données de biodiversité doivent être interopérables et permettre une utilisation large, y compris en dehors de la sphère des acteurs de la biodiversité.

Solène ROBERT ajoute que ce nouvel axe induira un certain nombre de questionnements techniques. Il faudra également évaluer comment toucher plus d'acteurs par les voies de communication actuelles.

Laurent PONCET insiste sur le fait que les données du SINP doivent être utilisées par les acteurs d'autres politiques publiques.

Un ajout est apporté au texte concernant les plateformes régionales.

Le COPIL SINP émet un avis favorable à l'unanimité.

3. Présentation de la feuille de route à 3 ans du SINP (pour validation)

Noëlie MAUREL indique que cette feuille de route a été élaborée collectivement et engage tous les acteurs du SINP.

L'axe "enrichissement mutuel et ciblé du SINP par les dispositifs contributeurs" a pour objectif de mieux couvrir le périmètre du SINP, à travers des inventaires ciblés et la recherche de synergies entre les différents programmes. L'aspect "enrichissement ciblé" propose de recenser les données non couvertes par le dispositif et de définir les actions prioritaires pour couvrir ces données. Plusieurs actions portent sur la prise en charge des données sur des thématiques prioritaires, telles que les habitats terrestres et marins.

L'axe "cohérence du dispositif à tous les échelons territoriaux et pour l'ensemble des programmes contributeurs" vise à assurer une diffusion homogène des données, à garantir aux utilisateurs un accès rapide aux données et à disposer d'un réseau cohérent en termes de pratiques. L'enjeu identifié de fluidification de la circulation des données passe notamment par les services offerts par les outils disponibles, dont l'application développée dans le cadre du projet GINCo. Un inventaire des outils existants sera mené dans la perspective d'élaborer une « stratégie outils ».

Au niveau des plateformes régionales, la cohérence du dispositif implique que toutes les plateformes mettent en place un schéma métier à échéance de trois ans. Un autre aspect est la cohérence entre les échelles territoriales, explicitée dans le futur schéma directeur du programme national de surveillance de la biodiversité terrestre.

L'axe "qualité des données" vise à fournir des données fiables et qualifiées aux utilisateurs et implique un renforcement de la validation scientifique des données. Un travail d'identification et d'enrichissement des référentiels est à mener. L'enjeu est également de renforcer la gestion des données protocolées. D'ici 2025 sera proposé un ensemble de services de traitements génériques visant à une meilleure qualité des données dès leur entrée dans le dispositif.

Concernant l'axe "amélioration des portails de diffusion et communication sur le SINP", il est important de réaliser un suivi de la fréquentation du site de l'INPN, des téléchargements et des retours utilisateurs. Un autre enjeu est d'améliorer la visibilité des partenaires sur le site de l'INPN.

Au niveau de la communication, un bilan annuel des différents événements organisés et supports produits sera établi, ainsi que leur audience auprès des différents publics cibles. Dans le cadre de l'effort de mobilisation

citoyenne à travers les sciences participatives, la nécessité de communiquer largement sur l'application INPN Espèces a été identifiée, notamment auprès des publics scolaires.

L'axe "open data" a pour objectif de mettre en place les moyens qui visent à faire respecter la réglementation en vigueur. Des recommandations liées au RGPD seront formulées et partagées avec tous les acteurs du SINP.

Échanges avec les participants :

Bertrand LIENARD partage les enjeux évoqués mais souligne les difficultés générées par la qualité très hétérogène de certaines sources de données, en citant Depobio et les données participatives. Il arrive que des données intégrées sur la plateforme Depobio arrivent de manière dégradée.

Christophe GIROD ajoute qu'il est parfois difficile de retrouver l'historique de la donnée qui permet d'identifier l'espèce. Les difficultés sont notamment liées à l'évolution de la nomenclature des espèces.

Laurent COUZI s'interroge sur le rôle que pourraient jouer les « métaproducteurs » tels que la LPO pour accompagner les producteurs et améliorer la qualité des données partagées.

Nicolas LAMBERT suggère d'associer le comité technique du programme CarHab et mentionne, sur la thématique biodiversité des sols et pédologie, le lien à faire avec le GIS Sol et le futur observatoire des sols. Il salue la proposition d'un inventaire des outils existants et pense qu'il existe un véritable enjeu de mutualisation.

Au sujet des problèmes de qualité soulevés, Noëlie MAUREL rappelle que l'idée est de s'appuyer sur des référentiels partagés. La question de la gestion des données liées aux groupes présentant des difficultés d'identification doit être traitée. L'aspect "plante cultivée" versus "population sauvage spontanée" est spécifique à certaines modalités de remontée de données. Le problème des données issues de Depobio est identifié et fait l'objet d'un axe d'amélioration.

Christian HOSY demande si un système de redevabilité est prévu pour l'engagement des acteurs du SINP, et quelle structure se charge d'assurer le suivi des échéances.

Nathalie POULET répond que la feuille de route présente un pilotage stratégique avec des objectifs et des échéances. Le suivi se fera dans le cadre des comités opérationnels.

Solène ROBERT précise que PatriNat, qui pilote ces comités opérationnels, a engagé, à son échelle, le travail d'identification des livrables et des responsabilités en matière de coordination, réalisation, etc.

Michelle SCHORTANNER note que la différence entre qualification et validation/vérification n'est pas clairement énoncée dans l'axe "qualité des données".

Jérôme BAILLY MAITRE et Noëlie MAUREL s'engagent à vérifier ce point.

Pour mémo : la distinction entre validation et qualification a été traitée dans le cadre du GT validation.

Frédéric PICOT attire l'attention sur la question des moyens en outre-mer, dans des territoires très riches en biodiversité mais où la connaissance demeure lacunaire, y compris sur le plan taxonomique.

Nathalie POULET partage le constat de la richesse de la biodiversité en outre-mer et de la difficulté à mobiliser les enveloppes suffisantes par rapport à ces enjeux. A partir de 2024, des enveloppes complémentaires seront obtenues au sein du ministère en lien avec la SNB. L'accent sera mis sur deux programmes concernant l'outre-mer : la mise à jour des ZNIEFF et les dispositifs de surveillance de la biodiversité terrestre.

Christian HOSY demande si les cibles identifiées dans l'axe "amélioration des portails de diffusion et communication sur le SINP" correspondent aux cibles de la SNB.

Jérôme BAILLY MAITRE confirme que la feuille de route s'appuie sur les chiffres publiés dans la SNB. Le seul ajustement porte sur le point 2, qui concerne l'atteinte d'un objectif de 500 000 participants aux programmes de sciences participatives à l'horizon 2026. La cible donnée dans la SNB est de 1 million de personnes à échéance 2030.

Nathalie POULET explique que sur ce point la note soumise aux membres du Copil est plus avancée que le tableau détaillé. Notamment, l'objectif d'une augmentation de la fréquentation annuelle des sites internet du SINP de 50 % reste à transcrire en actions concrètes dans le tableau. Elle estime qu'il convient de prendre le temps d'une analyse avant d'insérer des informations dans le tableau.

Solène ROBERT explique que la note a été rédigée selon une logique de transcription d'un objectif national.

Laurent PONCET ajoute que l'enjeu stratégique peut différer entre certains portails qui comptent 3 millions de visites par an et d'autres portails qui comptent moins de visites, mais ont des portées plus larges. L'augmentation de 50 % doit se décliner au regard des enjeux d'orientation attendue.

Nathalie POULET pense qu'il convient de relativiser cet indicateur. Il a l'intérêt de mobiliser les partenaires sur cette question et de faire remonter au Copil les difficultés rencontrées.

Olivier BROSSEAU ajoute que la formulation qui parle de mettre en place des actions visant à atteindre l'objectif de 500 000 personnes devrait être clarifiée. Il est également précisé que l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) dispose depuis 2011 d'un indicateur de suivi de l'évolution de l'implication des citoyens dans les sciences participatives, qui pourra être utilisé.

Marie LEHOUCK remercie les participants aux quatre comités qui ont travaillé sur la feuille de route.

Des modifications sont apportés au texte :

- section présentant le contexte : dans la phrase « le SINP (...) apporte à la connaissance », le terme apporte est remplacé par contribue,
- axe stratégique open data : pour l'action « que l'application développée dans le cadre du projet GINCo puisse respecter les conditions d'ouverture des données sensibles à la diffusion d'ici mi-2024, ainsi que les règles du RGPD (anonymisation des noms d'observateurs) d'ici mi-2025 », la précision sur l'anonymisation des noms d'observateurs est retirée.

Le COPIL SINP émet un avis favorable à l'unanimité.

4. Procédure d'habilitation des plateformes régionales : adaptation de la procédure (pour validation)

Jérôme BAILLY MAITRE indique qu'à ce jour, huit plateformes ont obtenu l'habilitation et qu'une habilitation a été renouvelée. Trois régions souhaitent déposer une nouvelle demande d'habilitation d'ici 2025. Le processus doit être facilité pour le porteur de projet et l'instance d'instruction, le formulaire d'habilitation doit être en adéquation avec le schéma métier du SINP publié en 2022.

Une piste pourrait être de cibler des critères à revoir en priorité pour solliciter un renouvellement d'habilitation. Le formulaire d'habilitation devra être revu, afin de clarifier et ajuster les critères d'évaluation. L'objectif de ces travaux n'est pas de revoir le fond de la procédure (pertinence des critères non remise en question).

Le Copil est sollicité pour donner mandat aux comités des correspondants régionaux du SINP, en vue de constituer un groupe de travail piloté par la DEB afin de travailler sur l'adaptation du formulaire et de la procédure. Il soumettra d'ici la fin de l'année au comité des correspondants régionaux la nouvelle procédure intégrant les principes retenus.

Afin de ne pas freiner les dynamiques en cour, les plateformes n'ayant jamais été habilitées peuvent s'appuyer sur le formulaire dans sa version actuelle pour faire leur première demande.

Il est proposé aux plateformes qui prétendent à un renouvellement de s'appuyer sur les nouveaux documents issus du groupe de travail, avec un dépôt complet du dossier.

Échanges avec les participants :

Jacques REGAD indique que la DREAL Nouvelle-Aquitaine est volontaire pour participer au groupe de travail.

Christian HOSY demande des précisions pour les six plateformes qui arrivent en fin d'habilitation en fin d'année. Il souhaite savoir si la demande de simplification est une demande des plateformes habilitées.

Nathalie POULET indique que l'ambition est d'augmenter le nombre de plateformes régionales habilitées et que le dispositif d'instruction national est lourd à porter. Côté DREAL, les collègues ont du mal à boucler leurs dossiers dans les temps impartis.

Solène ROBERT ajoute que la simplification porte davantage sur la procédure. Il faut garder les temps d'échange qui existent au niveau de l'instruction. Dans le cas d'une primo habilitation, les critères fonctionnent ensemble et il est difficile de focaliser sur certains d'entre eux. Le comité d'instruction évalue une dynamique générale.

Le COPIL SINP émet un avis favorable à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le 14 septembre 2023